



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA

Conformément à l'article 956 du Code municipal, avis public est par les présentes donné par la soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella :

Qu'une séance extraordinaire sera tenue au 444, rang Saint-Antoine,

Mardi 19 décembre 2023 à 19 h

Que l'ordre du jour de ladite séance sera :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Remboursement partiel emprunt temporaire Desjardins
4. Prolongation emprunt temporaire Desjardins
5. Remboursement Municipalit St-Pie-de-Guire – trop payé 2023
6. Varia
7. Période de question portant uniquement sur les sujets à l'ordre du jour
8. Levée de la séance

Donné à Saint-Gérard Majella, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 décembre 2023.

Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière